

États financiers de

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Table des matières

| | Page |
|---|-------------|
| Rapport des auditeurs indépendants | |
| États de la situation financière | 1 |
| États du résultat global | 2 |
| États des flux de trésorerie | 3 |
| États des variations de capitaux propres | 4 |
| Notes afférentes aux états financiers | 5 - 24 |



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Les Ressources Yorbeau inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Les Ressources Yorbeau Inc., qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, les états du résultat global, des flux de trésorerie et des variations de capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Les Ressources Yorbeau inc. au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Observation

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers qui indique que la compagnie est toujours au stade d'exploration, donc qu'elle n'a pas de revenus provenant de son exploitation. Par conséquent, la continuité d'exploitation de la compagnie dépend de sa capacité à lever du financement afin de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités. Ces conditions, conjuguées aux autres questions exposées dans la note 1, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Le 1^{er} mars 2013

Montréal, Canada

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États de la situation financière

31 décembre 2012 et 2011

| | 2012 | 2011 |
|---|---------------|---------------|
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5) | 60 538 \$ | 1 906 781 \$ |
| Taxes à recevoir et autres (note 6) | 161 654 | 1 066 120 |
| Frais payés d'avance | 50 814 | 63 499 |
| | 273 006 | 3 036 400 |
| Actif à long terme | | |
| Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (note 7) | 18 262 292 | 16 397 252 |
| | 18 535 298 \$ | 19 433 652 \$ |

Passif et avoir des actionnaires

| | | |
|---|---------------|---------------|
| Passif à court terme | | |
| Fournisseurs et autres crédateurs (note 8) | 528 679 \$ | 451 787 \$ |
| Passif lié aux actions accréditives | — | 256 288 |
| | 528 679 | 708 075 |
| Avoir des actionnaires | | |
| Capital social et bons de souscription (note 9) | 42 016 618 | 42 012 118 |
| Surplus d'apport | 2 158 866 | 1 860 773 |
| Déficit | (26 168 865) | (25 147 314) |
| | 18 006 619 | 18 725 577 |
| Engagements et éventualités (note 12) | | |
| | 18 535 298 \$ | 19 433 652 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____(s) David Crevier_____, administrateur

_____(s) Frank Di Tomaso_____, administrateur

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

| | 2012 | 2011 |
|---|---------------|---------------|
| Charges | | |
| Charges administratives | 969 727 \$ | 996 556 \$ |
| Paiements fondés sur des actions | 299 926 | 139 573 |
| Entretien de la propriété | 4 798 | 8 083 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 1 274 451 | 1 144 212 |
| | | |
| Intérêts créditeurs | 3 515 | 6 170 |
| Autre revenu lié aux actions accréditives | 256 288 | – |
| | <hr/> | <hr/> |
| Perte et perte du résultat étendu | (1 014 648)\$ | (1 138 042)\$ |
| | <hr/> | <hr/> |
| Perte nette par action, de base et diluée | (0,01)\$ | (0,01)\$ |
| Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation | 174 383 151 | 164 251 800 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

| | 2012 | 2011 |
|---|---------------|---------------|
| Affectation de la trésorerie | | |
| Exploitation | | |
| Perte et perte du résultat étendu | (1 014 648)\$ | (1 138 042)\$ |
| Ajustements pour : | | |
| Paiements fondés sur des actions | 299 926 | 139 573 |
| Autre revenu lié aux actions accréditives | (256 288) | – |
| Intérêts créditeurs | (3 515) | (6 170) |
| Variation nette des soldes hors caisse liés à l'exploitation | | |
| Variation des taxes à recevoir et autres | (23 377) | (46 772) |
| Variation des frais payés d'avance | 12 685 | (7 443) |
| Variation des fournisseurs et autres créditeurs | 76 892 | 35 381 |
| Intérêts reçus | 3 515 | 6 170 |
| | (904 810) | (1 017 303) |
| Investissement | | |
| Additions aux propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation | (1 999 619) | (2 375 011) |
| Crédit de droits miniers et crédit relatif aux ressources | 1 062 422 | 568 078 |
| | (937 197) | (1 806 933) |
| Financement | | |
| Émission de capital-actions | 2 667 | 2 440 626 |
| Frais d'émission d'actions | (6 903) | (312 471) |
| | (4 236) | 2 128 155 |
| Diminution nette de trésorerie et équivalents de trésorerie | (1 846 243) | (696 081) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | 1 906 781 | 2 602 862 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | 60 538 \$ | 1 906 781 \$ |
| Informations supplémentaires relatives aux montants payés au cours de l'exercice | | |
| Activités de financement hors caisse | | |
| Bons de souscription inclus dans les frais d'émission d'actions | – \$ | 13 023 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États des variations de capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

| | 2012 | 2011 |
|--|----------------------|----------------------|
| Capital social et bons de souscription | | |
| Solde au début de l'exercice | 42 012 118 \$ | 39 827 780 \$ |
| Émission d'actions ordinaires | 4 500 | 2 184 338 |
| Solde à la fin de l'exercice | 42 016 618 | 42 012 118 |
| Surplus d'apport | | |
| Solde au début de l'exercice | 1 860 773 | 1 708 177 |
| Paiements fondés sur des actions relativement aux employés | 283 901 | 119 900 |
| Paiements fondés sur des actions relativement aux relations avec des investisseurs | 16 025 | 19 673 |
| Coût des bons de souscription relativement aux frais d'émission d'actions | – | 13 023 |
| Options d'achat d'actions exercées | (1 833) | – |
| Solde à la fin de l'exercice | 2 158 866 | 1 860 773 |
| Déficit | | |
| Solde au début de l'exercice | (25 147 314) | (23 683 778) |
| Perte et perte du résultat étendu | (1 014 648) | (1 138 042) |
| Frais d'émission d'actions | (6 903) | (325 494) |
| Solde à la fin de l'exercice | (26 168 865) | (25 147 314) |
| Total de l'avoir des actionnaires à la fin de l'exercice | 18 006 619 \$ | 18 725 577 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

1. Entité présentant l'information financière et continuité d'exploitation

Les Ressources Yorbeau inc. (« Yorbeau » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada et constituée selon les lois de la province de Québec. L'adresse du siège social de la Société est le 110, boulevard Crémazie, bureau 430, Montréal, Québec.

La Société est engagée dans l'exploration de propriétés minières dans la province de Québec. Bien que la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres de propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect d'exigences réglementaires.

Les états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, ce qui présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités.

La Société est en cours d'exploration et d'évaluation concernant ses propriétés minières et projets et n'a pas encore déterminé si ses propriétés et projets contiennent des réserves de minerai qui sont économiquement exploitables. Les activités opérationnelles n'ont pas encore généré de revenus. La capacité de la Société à respecter ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance, y compris l'acquisition de propriétés minières et le développement de projets, dépend de sa capacité à obtenir le financement nécessaire. La récupération des montants affectés aux propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation dépend de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour compléter l'exploration et le développement de ces propriétés ainsi que de sa capacité à obtenir des produits de la vente de propriétés. Ces conditions indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs si l'hypothèse de continuité d'exploitation n'était pas appropriée.

2. Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou les « IFRS »).

La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration en date du 1^{er} mars 2013.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

3. Base d'établissement

a) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique.

b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

c) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont fournies dans la note 4 et concernent la détermination des coûts capitalisables en tant qu'actifs de prospection et d'évaluation ainsi que la comptabilisation et l'évaluation des crédits de droits miniers remboursables.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice sont fournies dans les notes ci-après :

- Notes 4 et 7 - recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Notes 4 et 6 - évaluation des crédits d'impôt relatifs à des ressources et des crédits de droits miniers remboursables;
- Notes 4 et 10 - évaluation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions;
- Notes 4 et 11 - recouvrabilité des actifs d'impôt différé.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

4. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme aux exercices présentés dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

La Société a classé la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres recevables comme prêts et créances.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les dépôts à vue dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

Passifs financiers au coût amorti

La Société a classé ses fournisseurs et autres créditeurs en tant que passifs financiers au coût amorti. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, c'est-à-dire les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation dans une zone d'intérêt sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les dépenses de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif pour chaque zone d'intérêt identifiable jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées.

Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

4. Principales méthodes comptables (suite)

b) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse d'inscrire à l'actif les propriétés minières et les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

c) Dépréciation

Actifs financiers

Les actifs financiers sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice ou la perte.

Actifs non financiers

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs d'exploration et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits d'exploration ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense d'exploration future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte et les activités d'exploration et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs d'exploration et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

4. Principales méthodes comptables (suite)

c) Dépréciation (suite)

Actifs non financiers (suite)

Les propriétés minières et les actifs d'exploration et d'évaluation font aussi l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement, même si aucun fait ni aucune circonstance n'existe quant à l'excès de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation correspond à chaque propriété minière.

d) Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Actions accréditatives

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs par lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses d'exploration peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditatives. La Société finance une portion de ses programmes d'exploration via l'émission d'actions accréditatives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisé en tant que passif lié aux actions accréditatives. La Société estime la juste valeur de l'obligation selon la méthode résiduelle, c'est-à-dire en comparant le prix de l'action accréditative au prix de marché d'une action ordinaire à la date d'annonce du financement.

La Société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ».

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

4. Principales méthodes comptables (suite)

d) Capital social (suite)

Actions accréditatives (suite)

Lorsque les déductions fiscales sont renoncées selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. L'obligation est réduite à zéro avec pour contrepartie un produit enregistré.

Lorsque les déductions fiscales sont renoncées selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à zéro avec pour contrepartie un produit enregistré.

Bons de souscription d'actions

Les bons de souscription d'actions sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de l'entité elle-même, qui seront uniquement réglés par la Société en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres en échange d'un montant déterminé de trésorerie.

e) Paiements fondés sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel et des administrateurs est comptabilisée comme charge au titre des avantages du personnel et des administrateurs, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie, au cours de la période où les membres du personnel et les administrateurs acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits.

Les accords de paiement fondé sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

4. Principales méthodes comptables (suite)

f) Contrats de location

Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location-exploitation et, de ce fait, les actifs en location ne sont pas reconnus dans l'état de la situation financière de la Société.

Les paiements effectués dans le cadre des contrats de location-exploitation sont comptabilisés selon le mode linéaire pendant la durée du contrat de location dans l'état du résultat global ou capitalisés dans les actifs de prospection et d'évaluation.

g) Produits financiers et charges financières

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Les intérêts reçus et les intérêts payés sont classés dans les activités opérationnelles dans l'état des flux de trésorerie.

h) Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et crédit d'impôt remboursable relatif aux droits miniers

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour des frais d'exploration au Canada financés par trésorerie, autrement que par financements accreditifs, jusqu'à 35 %. Ce crédit est comptabilisé comme une subvention gouvernementale contre les propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation.

La Société a droit également à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la *Loi concernant les droits sur les mines* du Québec. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction à entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois que la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés ont été démontrées. Cette évaluation est faite au niveau de chaque propriété minière. Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère en même temps un passif d'impôt différé et de charges d'impôts différés, car les frais d'exploration reportés n'ont plus de base d'impôt suite à la réclamation de la Société pour le crédit d'impôt remboursable. Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera versé dans le futur; en conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en vertu de la norme IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à l'aide publique*, c'est-à-dire contre les actifs de prospection et d'évaluation.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

4. Principales méthodes comptables (suite)

- h) Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et crédit d'impôt remboursable relatif aux droits miniers (suite)

Étant donné que l'intention de la direction est de vendre les propriétés minières dans le futur, le crédit sur les droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale contre les actifs de prospection et d'évaluation. La Société enregistre ce crédit à 16 % (2011 - 15 %) applicable sur 50 % de la dépense admissible.

Les crédits liés aux ressources et les crédits liés aux droits miniers sont comptabilisés contre les dépenses d'exploration et d'évaluation lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions associées aux crédits.

- i) Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres. Par conséquent, lorsque les impôts différés sont liés à des composantes des capitaux propres, une recherche rétrospective est nécessaire afin de déterminer l'ajustement des impôts (par exemple, un changement des taux d'impôt ou un changement dans la provision pour moins-value) qui devrait être reconnu en capitaux propres. Dans ce cadre, la politique comptable de la Société est d'allouer les changements au niveau de la reconnaissance des actifs d'impôts différés en fonction de leur date de maturité.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans le cadre de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice ni la perte comptable ou fiscale.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

4. Principales méthodes comptables (suite)

i) Impôt sur les bénéfices (suite)

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales inutilisées ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

j) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les bons de souscription d'actions et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

k) Information sectorielle

La Société a déterminé qu'elle n'a qu'un seul secteur opérationnel, soit l'exploration minière.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

4. Principales méthodes comptables (suite)

l) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées

i) IFRS 9, *Instruments financiers*

L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, l'adoption anticipée étant autorisée.

La nouvelle norme rédigée dans le cadre du projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, conserve, tout en le simplifiant, le modèle d'évaluation mixte prévu par l'IAS 39 et établit deux grandes catégories pour l'évaluation des actifs financiers.

Plus précisément, cette norme :

- traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers;
- établit deux grandes catégories d'actifs financiers : évalués au coût amorti et évalués à la juste valeur;
- prescrit un classement qui est fonction du modèle économique de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier;
- élimine les catégories existantes d'actifs financiers : détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, et prêts et créances.

Certains changements ont également été apportés en ce qui a trait à la possibilité de désigner un passif financier comme étant à la juste valeur et à la méthode de comptabilisation de certains dérivés sur instruments de capitaux propres non cotés.

L'ampleur de l'impact de l'adoption de cette nouvelle norme n'a pas encore été déterminé.

ii) IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*

En mai 2011, le Bureau international des normes comptables connu sous le nom anglais International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui s'applique de façon prospective aux exercices devant être ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Il n'est pas nécessaire que les obligations d'information de l'IFRS 13 soient appliquées aux informations comparatives fournies pour les périodes antérieures à l'application initiale.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

4. Principales méthodes comptables (suite)

i) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées (suite)

ii) IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (suite)

L'IFRS 13 fournit une source unique de directives sur l'évaluation à la juste valeur en remplaçant les directives sur l'évaluation à la juste valeur de diverses IFRS individuelles. Elle définit la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire un prix de sortie. La norme établit également un cadre d'évaluation de la juste valeur et expose les obligations d'information en la matière qui permettront aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les méthodes et les données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations de la juste valeur et, dans le cas des évaluations récurrentes de la juste valeur déterminées à l'aide de données d'entrée non observables importantes (niveau 3), l'effet de ces évaluations sur le résultat net ou sur les autres éléments du résultat global.

L'IFRS 13 explique « comment » évaluer la juste valeur lorsque d'autres IFRS l'exigent ou le permettent. L'IFRS 13 ne met pas en place de nouvelles exigences d'évaluation d'actifs ou de passifs à la juste valeur, ni n'élimine les exceptions d'ordre pratique d'évaluation à la juste valeur qui sont actuellement en vigueur aux termes de certaines normes.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 13 de façon prospective dans les états financiers des exercices devant être ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société ne s'attend pas à ce que l'IFRS 13 ait une incidence significative sur ses états financiers.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

| | 2012 | 2011 |
|--|------------------|---------------------|
| Soldes de trésorerie | 60 538 \$ | 307 869 \$ |
| Dépôts à vue | – | 1 598 912 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 60 538 \$ | 1 906 781 \$ |

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

6. Taxes à recevoir et autres

| | 2012 | 2011 |
|---------------------------------------|-------------------|---------------------|
| Taxes de vente | 97 696 \$ | 75 494 \$ |
| Crédit d'impôt relatif aux ressources | 50 000 | 780 782 |
| Crédit de droits miniers | 7 000 | 204 061 |
| Autres | 6 958 | 5 783 |
| Taxes à recevoir et autres | 161 654 \$ | 1 066 120 \$ |

7. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation, qui concernent les propriétés Rouyn et Beschefer, se présentent comme suit :

| | 2012 | | 2011 | |
|---|----------------------|------------------|----------------------|------------------|
| | Rouyn | Beschefer | Rouyn | Beschefer |
| Solde, début de l'exercice | 16 325 510 \$ | 71 742 \$ | 14 897 555 \$ | – \$ |
| Additions | 1 999 619 | – | 2 258 319 | 116 692 |
| Crédit de droits miniers et crédit relatif aux ressources | (134 579) | – | (830 364) | (44 950) |
| Solde, fin de l'exercice | 18 190 550 \$ | 71 742 \$ | 16 325 510 \$ | 71 742 \$ |

a) Propriété Rouyn

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Rouyn, laquelle est située dans les cantons de Rouyn et Beauchastel au Québec. La propriété Rouyn est composée d'un bail minier, d'une concession minière et d'un groupe de 90 claims miniers. Douze de ces claims miniers sont assujettis à une redevance de 50 000 \$ par année, payable à la Société Minière Alta inc., une compagnie contrôlée par un administrateur de Yorbeau.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

7. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

b) Propriété Beschefer

En 2002, Yorbeau a conclu une entente avec Explorers Alliance Corporation (« Explorers »), aux termes de laquelle Yorbeau a acquis d'Explorers une participation de 80 % dans 149 claims miniers en contrepartie de l'émission à Explorers de 350 000 actions ordinaires de catégorie A de Yorbeau. En 2005, Yorbeau a abandonné 12 de ces claims. La Société a également l'option d'acquérir, à tout moment, la participation résiduelle de 20 % détenue par Explorers dans la propriété en contrepartie d'un paiement en espèces de 500 000 \$ ou de l'émission à Explorers de 1 800 000 actions ordinaires de catégorie A supplémentaires de Yorbeau, au gré de Explorers. Yorbeau détient une participation de 100 % dans 120 claims situées dans les cantons de Beschefer. En 2012, les 257 claims miniers qui forment la propriété Beschefer ont été convertis en un total de 115 claims désignés. Yorbeau détient une participation de 100 % dans 50 de ces claims et une participation de 80 % dans les 65 autres claims.

c) Propriété Ellison

En 2002, Yorbeau a signé une entente avec Mines Agnico-Eagle limitée (« Agnico »), aux termes de laquelle Yorbeau a transféré à Agnico tous ses intérêts dans la propriété Ellison en contrepartie d'un paiement en espèces de 1 000 000 \$, dont 500 000 \$ ont été reçus à la clôture et 500 000 \$ sont à recevoir lors du commencement de la production commerciale. Yorbeau détient également une redevance de 2,5 % sur le revenu net de fonderie sur la propriété Ellison, quand le prix courant de l'or, tel qu'il est établi par l'association de marché de métaux précieux de Londres, est plus que 425 \$ US par once.

8. Fournisseurs et autres créditeurs

| | 2012 | 2011 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Comptes fournisseurs | 403 615 \$ | 299 893 \$ |
| Charges à payer | 125 064 | 151 894 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 528 679 \$ | 451 787 \$ |

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

9. Capital social et bons de souscription

Autorisé :

Un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, sans valeur nominale

Les actions ont fluctué comme suit pendant l'exercice :

| | 2012 | | 2011 | |
|---------------------------------------|---------------------|------------|---------------------|------------|
| | Nombre d'actions | \$ | Nombre d'actions | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 174 368 540 | 42 012 118 | 163 996 040 | 39 827 780 |
| Émission | | | | |
| Placement privé | | | | |
| Actions ordinaires | – | – | 3 050 000 | 610 000 |
| Actions accréditives | – | – | 7 322 500 | 1 574 338 |
| Options d'achat d'actions exercées | 16 666 | 4 500 | – | – |
| Solde à la fin de l'exercice | 174 385 206 | 42 016 618 | 174 368 540 | 42 012 118 |

En février 2012, suite à l'exercice d'options d'achat d'actions, la Société a émis 16 666 actions ordinaires à 0,16 \$ par action pour un total de 2 667 \$. De plus, lorsque les options ont été exercées, le coût initial de 1 833 \$ comptabilisé dans le surplus d'apport a été transféré vers le capital social.

En décembre 2011, la Société a complété un placement privé d'actions et a émis 3 050 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ par action ainsi que 7 322 500 actions accréditives au prix de 0,25 \$ par action pour un produit brut total de 2 440 626 \$. En lien avec ce placement privé, la Société a émis 387 150 bons de souscription à titre de rémunération pour les intermédiaires, exerçables au prix de 0,20 \$ par action jusqu'au 20 décembre 2012. La Société a comptabilisé ces bons de souscription à titre de rémunération en utilisant le modèle d'évaluation Black et Scholes. À la date d'émission, la juste valeur pondérée de chaque bon de souscription était de 0,034 \$ totalisant 13 023 \$.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

9. Capital social et bons de souscription (suite)

Le nombre de bons de souscription en circulation a fluctué pendant l'exercice :

| | 2012 | 2011 |
|---|----------------|------------------|
| Solde au début de l'exercice | 6 909 366 | 7 003 266 |
| Bons de souscription émis | | |
| Paiements à des intermédiaires | – | 387 150 |
| Relativement aux fournisseurs de services | – | 200 000 |
| Bons de souscription expirés | (6 709 366) | (681 050) |
| Solde à la fin de l'exercice | 200 000 | 6 909 366 |

Au 31 décembre 2012, les bons de souscription suivants étaient en circulation :

- 200 000 bons de souscription à 0,25 \$ le bon expirant le 31 mars 2013 (en lien avec une entente de consultation avec une firme de relations publiques).

Toutes les options d'achat d'actions et les bons de souscription en circulation à la fin de l'exercice pourraient diluer le bénéfice par action de base dans le futur.

10. Régime d'options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2012, 13 983 334 actions ordinaires de catégorie A étaient réservées pour émissions futures en vertu du régime d'options d'achat d'actions pour le bénéfice des administrateurs, des employés et des fournisseurs de services de la Société. Les options d'achat d'actions sont émises à un prix d'exercice correspondant au dernier prix de clôture des actions ordinaires de catégorie A à la Bourse de Toronto avant l'octroi de l'option. Les options d'achat d'actions sont acquises sur une période de trois ans et expirent après une période de cinq ans.

Le 3 février 2012, la Société a attribué 2 500 000 options d'achat d'actions à des administrateurs, des employés et des fournisseurs de services à 0,27 \$ par action. La juste valeur de chaque option attribuée a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. À la date de l'octroi, cette juste valeur moyenne pondérée des options attribuées était de 0,17 \$ par option.

Le 2 mai 2012, la Société a attribué 200 000 options d'achat d'actions à un fournisseur de services à 0,27 \$ par action. La juste valeur de chaque option attribuée a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. À la date de l'octroi, cette juste valeur moyenne pondérée des options attribuées était de 0,20 \$ par option.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

10. Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Les hypothèses utilisées dans la mesure de la juste valeur à la date d'attribution du régime d'options d'achat d'actions sont les suivantes :

| | 2012 | 2011 |
|----------------------------|------------------|---------|
| Taux d'intérêt sans risque | 1,36 %, 1,58 % | 2,74 % |
| Durée de vie prévue | 5 ans | 5 ans |
| Volatilité prévue | 77,45 %, 96,31 % | 99,42 % |
| Dividende prévu | 0,00 % | 0,00 % |

Le nombre d'options d'achat d'actions en circulation a fluctué pendant l'exercice:

| | 2012 | | 2011 | |
|--|------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| | Nombre d'options d'achat d'actions | Prix de levée moyen pondéré | Nombre d'options d'achat d'actions | Prix de levée moyen pondéré |
| Solde au début de l'exercice | 5 400 000 | 0,24 \$ | 5 730 000 | 0,25 \$ |
| Expirées | (2 750 000) | 0,30 | (380 000) | 0,31 |
| Attribuées | 2 700 000 | 0,27 | 50 000 | 0,24 |
| Exercées | (16 666) | 0,16 | – | – |
| Solde à la fin de l'exercice | 5 333 334 | 0,23 \$ | 5 400 000 | 0,24 \$ |
| Options pouvant être levées à la fin de l'exercice | 2 310 001 | 0,18 \$ | 4 193 333 | 0,20 \$ |

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

10. Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Au 31 décembre 2012, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation :

- 1 713 334 options à 0,16 \$ l'action jusqu'au 9 juin 2014;
- 250 000 options à 0,28 \$ l'action jusqu'au 11 mars 2015;
- 620 000 options à 0,25 \$ l'action jusqu'au 3 novembre 2015;
- 50 000 options à 0,24 \$ l'action jusqu'au 24 février 2016;
- 2 500 000 options à 0,27 \$ l'action jusqu'au 2 février 2017;
- 200 000 options à 0,27\$ l'action jusqu'au 1^{er} mai 2017.

11. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt (économie) attribuable aux résultats diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,9 % (2011 - 28,4%) en raison des éléments suivants :

| | 2012 | 2011 |
|--|---------------|---------------|
| Perte et perte du résultat étendu de l'exercice | (1 014 648)\$ | (1 138 042)\$ |
| Économie d'impôts attendue | (272 940) | (323 204) |
| Augmentation (diminution) des impôts résultant des éléments suivants : | | |
| Paiements fondés sur les actions non déductibles | 80 680 | 34 052 |
| Impôts sur les bénéfices au taux futur | – | 15 272 |
| Variation des actifs d'impôts différés non reconnus | (206 837) | – |
| Pertes de l'exercice non comptabilisées | – | 273 880 |
| Passif d'impôt différé relatif aux actions accréditives | 492 438 | – |
| Autres revenus exempts d'impôts relatifs | | |
| aux actions accréditives | (68 941) | – |
| Autres | (24 400) | – |
| Total de l'économie d'impôt sur le revenu | – \$ | – \$ |

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

11. Impôts sur les bénéfices (suite)

Au 31 décembre 2012, la Société dispose de frais d'exploration et d'autres frais d'environ 23 007 000 \$, qui sont reportés prospectivement et indéfiniment aux fins fiscales et qui peuvent être utilisés pour réduire le revenu imposable d'exercices futurs. La Société dispose aussi de pertes fiscales d'environ 9 564 000 \$ pour réduire son revenu imposable au cours des prochains exercices. Ces pertes, dont l'effet n'a pas été reconnu aux états financiers, expirent comme suit :

| | |
|--------------|---------------------|
| 2014 | 480 000 \$ |
| 2015 | 525 000 |
| 2026 | 744 000 |
| 2027 | 977 000 |
| 2028 | 1 354 000 |
| 2029 | 1 591 000 |
| 2030 | 1 324 000 |
| 2031 | 1 326 000 |
| 2032 | 1 243 000 |
| Total | 9 564 000 \$ |

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés à l'égard des éléments suivants :

| | 2012 | 2011 |
|--|---------------------|---------------------|
| Perte d'exploitation | 2 580 000 \$ | 2 252 000 \$ |
| Frais d'émission d'actions | 104 000 | 166 000 |
| Équipement | 132 000 | 140 000 |
| Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation | 1 237 000 | 1 698 000 |
| Actifs d'impôts différés non comptabilisés | 4 053 000 \$ | 4 256 000 \$ |

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

12. Engagements et éventualités

La Société s'est engagée par baux pour la location de locaux, de remorques et d'un véhicule de surface. Les paiements minimums exigibles sont les suivants :

| | 2012 | 2011 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Un an et moins | 57 600 \$ | 72 836 \$ |
| Plus d'un an et moins de 5 ans | – | 21 441 |
| Total | 57 600 \$ | 94 277 \$ |

Les contrats de location sont des contrats standards de l'industrie. Le bail des locaux est principalement basé en fonction de la superficie. Les paiements de location pour le véhicule de surface et les remorques sont principalement basés sur le coût des unités, plus les frais de financement connexes.

13. Transactions avec des parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

La rémunération des membres du conseil d'administration et de la haute direction de la Société comprend :

| | 2012 | 2011 |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Avantages du personnel à court terme | 100 003 \$ | 100 003 \$ |
| Paiements fondés sur des actions | 189 729 | 25 781 |
| Total | 289 732 \$ | 125 784 \$ |

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

13. Transactions avec des parties liées (suite)

Autres transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, un cabinet d'avocats, dans lequel un administrateur et dirigeant de la Société est associé, a fourni des services juridiques et de consultation pour un montant de 264 090 \$ (2011 - 287 930 \$) imputé aux charges administratives, ainsi que des services relativement à du financement pour un montant de 6 360 \$ (2011 - 92 475 \$) imputé aux frais d'émission d'actions, totalisant 270 450 \$ (2011 - 380 405 \$). Au 31 décembre 2012, les créiteurs comprennent 134 681 \$ (2011 - 152 874 \$) payables à ce cabinet d'avocats.

Le poste de charges administratives à l'état du résultat global comprend un montant de 50 000 \$ (2011 - 50 000 \$) payé à titre de redevance à la Société Minière Alta inc., une compagnie contrôlée par un administrateur de Yorbeau (note 7 a)).

De plus, des services de consultation totalisant 24 843 \$ (2011 - 91 005 \$) ont été facturés par une compagnie dont un administrateur de Yorbeau est aussi le président et l'actionnaire de contrôle. Ce montant a été imputé aux dépenses administratives. Au 31 décembre 2012, les charges à payer à cette compagnie sont de néant (2011 - 15 045 \$).

De plus, les propriétés minières comprennent des frais de consultation d'un montant de 57 500 \$ (2011 - 33 600 \$) facturés par un administrateur. Au 31 décembre 2012, les comptes à payer à cet administrateur sont de 5 749 \$ (2011 - néant).

Ces opérations effectuées dans le cours normal des activités de la Société ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les parties liées.

14. Évènements subséquents

En janvier et février 2013, un membre du conseil d'administration de la Société a octroyé à la Société des prêts totalisant 250 000 \$. Ces prêts portent intérêt au taux de 10 % par année et sont remboursables sur demande.